



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/87
24 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES MARCHANDISES
DANGEREUSES ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Vingt-sixième session, 29 novembre-3 décembre 2004
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS EN COURS OU PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS
AUX RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport des gaz

Amendement visant à autoriser le marquage périodique des bouteilles
d'acétylène sur un anneau

Communication de l'Association européenne des gaz industriels (EIGA)

Introduction

Plusieurs pays autorisent l'application d'un marquage de contrôle périodique des bouteilles d'acétylène sur un anneau fixé entre le goulot de la bouteille et le robinet. Cette possibilité est reconnue dans la norme ISO 13769. Le RID et l'ARD autorisent cette pratique et ont adopté le texte suivant dans les éditions de 2003:

«6.2.1.7.7 Pour les bouteilles d'acétylène, avec l'accord de l'autorité compétente, la date du contrôle périodique le plus récent et le poinçon de l'expert doivent être portés sur un anneau fixé sur la bouteille par la mise en place du robinet et qui ne peut être enlevé que par démontage de celui-ci.»

Proposition

Insérer dans le Règlement type de l'ONU le texte ci-après:

«6.2.2.7.7 Pour les bouteilles d'acétylène, avec l'accord de l'autorité compétente, la date du contrôle périodique le plus récent et le poinçon de l'organisme qui exécute le contrôle et l'épreuve périodiques peuvent être portés sur un anneau fixé sur la bouteille par le robinet. Cet anneau est conçu de manière à ce qu'il ne puisse être enlevé que par démontage du robinet.»

Justification

1. De nombreuses bouteilles d'acétylène sont des bouteilles soudées qui ont de ce fait une paroi relativement mince. L'application d'un marquage risque donc d'endommager la masse poreuse.
2. Ce dispositif est fiable puisque les robinets ne peuvent être enlevés en toute sécurité que dans des conditions bien contrôlées et en disposant de l'équipement nécessaire comme c'est le cas dans un laboratoire d'épreuve.
